

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 134

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Actions éducatives et dispositif Manger autrement en faveur des collèges publics et privés - Année 2017/2018

**Direction de l'Education et des Collèges
Service des Actions Educatives
123 66**

PRESENTATION

Dans le cadre de sa politique de soutien aux collèges publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat, le Conseil départemental a prévu un crédit de 1 549 000€ au titre des programmes « Actions éducatives » et « Manger autrement » .

Ces actions, proposées par le département et choisies par les établissements permettent, sans se substituer aux responsabilités de l'Etat et avec l'aval de l'académie, de promouvoir les axes d'intervention prioritaires définis par le Département dans le cadre des Etats Généraux de Provence.

Financées par le Département et mises en œuvre, pour l'essentiel, par des associations (à l'exception d'une partie des sorties nature et des actions proposées par d'autres directions de l'institution départementale), les actions éducatives inscrites au guide visent à conforter l'action éducative formelle en favorisant une pédagogie ouverte.

Ces actions doivent s'inscrire dans le projet d'établissement de chaque collège et prennent donc en compte les directives de l'Education nationale, en s'intégrant dans les programmes et les apprentissages.

Elles sont organisées pendant le temps scolaire, sous la responsabilité des chefs d'établissements. Elles concernent en général des classes entières et s'adressent à l'ensemble des collèges, publics et privés sous contrat, sur tout le territoire du département.

Ces actions visent à la fois un apport de connaissances et d'information en lien avec les programmes et à susciter la réflexion de l'élève en matière de savoir, de savoir-faire comme de savoir-être.

Dans ce cadre général, le Département a décidé d'accompagner chaque niveau de classe sur un projet pédagogique défini, afin de sensibiliser les collégiens aux enjeux de notre société et les préparer à être des citoyens responsables.

L'enjeu est de faire bénéficier tous les élèves des tranches d'âge concernés, d'ici deux années, des priorités départementales suivantes :

- ❖ **Pour les classes de 6^e** : découvrir le patrimoine naturel départemental à travers des sorties nature ;
- ❖ **Pour les classes de 5^e** : intégration dans le Plan National Numérique ;
- ❖ **Pour les classes de 4^e** : prévenir les conduites addictives, sensibiliser à la sécurité routière et à une alimentation de qualité ;
- ❖ **Pour les classes de 3^e** : favoriser la citoyenneté avec la visite du Mémorial du camp des Milles.

Au-delà de ces actions prioritaires, il existe également des propositions adaptées aux besoins des collèges relatifs au vivre ensemble, l'éco-citoyenneté, la contribution à l'éducation artistique et culturelle, la découverte du monde professionnel, les leçons de l'Histoire.

Le programme « Manger autrement » vise à promouvoir une alimentation saine et équilibrée, issue de l'agriculture locale, bio ou raisonnée et dans le respect de la saisonnalité. Il comprend des actions éducatives en direction des élèves, mais aussi une aide à l'achat de fruits et légumes pour les collèges publics. L'aide était en 2016/2017 de 0,25 € par semaine de demi-pension et par demi-pensionnaire pour les collèges de plus de 300 élèves et de 0,35 € pour les établissements de moins de 300 demi-pensionnaires.

Il est proposé, pour l'année scolaire 2017/2018, de porter cette subvention à 0,35 € pour tous les collèges ayant plus de 150 demi-pensionnaires, et de la revaloriser à 0,45 € pour les collèges accueillant moins de 150 demi-pensionnaires, afin de tenir compte des frais fixes relativement plus importants dans les petites demi-pensions.

Les modalités sont simplifiées et accélérées par un versement unique et non en deux fois comme précédemment. Le contrat local de restauration, supprimé, sera remplacé par une charte de la restauration scolaire, qui sera définie avec les établissements.

PROPOSITIONS

Je vous propose :

- d'attribuer les subventions pour chacune des associations dont vous trouverez le détail des actions éducatives par thématique dans le tableau ci-joint,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention type qu'il convient de passer avec les associations partenaires,
- de verser la subvention d'acquisition de fruits et légumes selon trois seuils d'effectifs de demi-pensionnaires et en une seule fois, aux collèges publics demandeurs dont vous trouverez la liste ci-jointe.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe .

La dépense de 1 617 322,60€ sera imputée au chapitre 65.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL